Zeitschrift: Arbido

Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek

Information Schweiz

Band: 14 (1999)

Heft: 3

Rubrik: Courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RECONNAISSANCE DES ANCIENS DIPLÔMES



Formation continue... voici le mot-clé de la réponse que je peux amener aux professionnels suisses. Toute formation initiale doit être complétée par un programme de cours de formation continue cohérent et étoffé qui complète, d'une part, les éventuelles «lacunes» de la personne et réponde, d'autre part, aux exigences de la fonction occupée. Développer ses compétences, s'effectue dans le cadre de divers types de formations: enseignement postgrade, participation régulière à des cours et séminaires de courte durée, fréquentation des congrès et des foires professionnelles, travail actif dans des groupes de réflexion, sans négliger une lecture régulière de la littérature professionnelle, tant régionale qu'internationale.

Ainsi, la formation continue doit dépasser le premier niveau d'une «mise à jour des connaissances techniques»: à titre d'exemple, l'apprentissage d'un nouveau logiciel de catalogage ne doit être que la toute première étape d'une démarche de formation continue. Cette dernière conduit, en effet, à la maîtrise de nouvelles techniques professionnelles qui visent à introduire de nouvelles prestations ou des services, différents dans leur nature. De plus, l'acquisition de connaissances plus générales peut devenir une exigence professionnelle; depuis quelques années, en Suisse, la maîtrise de l'anglais se révèle comme une compétence de base, nécessaire au travail dans un service d'information documentaire.

Les attentes des employeurs sont également davantage orientées vers des compétences relevant de l'ordre de la «personnalité des candidats». On exige des individus polyvalence, adaptabilité, sens du travail en équipe et des relations publiques. Pour les établissements scolaires, répondre à ces attentes relève d'un véritable défi, tant pour la formation initiale que pour la formation continue. Il est certain que les écoles seront amenées d'ici peu à revoir leurs méthodes pédagogiques afin d'être en mesure de transférer ces nouvelles aptitudes professionnelles.

En Suisse aujourd'hui, dans le domaine de l'information documentaire, un réflexe de formation continue ou une prise de conscience de l'enjeu stratégique du perfectionnement professionnel dans la carrière des individus n'est pas encore implanté.

Les autorités politiques ne se soucient pas de légiférer pour fixer un cadre légal et contraignant à la formation continue qui imposerait, par exemple, l'obligation d'un «pourcentage de la masse salariale» consacré au perfectionnement professionnel. C'est pour cette raison que je crois à l'action des associations professionnelles dans le cadre de ce dossier. Elles peuvent jouer un rôle important en suscitant, auprès de leurs membres, une prise de conscience de la nécessité de s'engager dans une démarche de formation continue. Le système d'accréditation, tel qu'il a été mis sur pied par l'ADBS9, est une réponse concrète au souci de légitimation des professionnels. Certaines associations professionnelles se sont imposé des directives rigoureuses pour contraindre leurs membres à s'investir dans la formation continue. A titre d'exemple, les dentistes suisses doivent obligatoirement consacrer dix jours par année à la formation: pour une moitié en cours ou séminaires et pour l'autre moitié dans un engagement personnel à étudier la littérature professionnelle. Le non-respect de cette règle entraîne l'exclusion de l'association et donc, la suppression des avantages qu'elle offre.

Dans notre contexte particulier, l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses devrait engager un groupe de travail pour définir des normes minimales de participation à des cours de formation continue et élaborer des lignes directrices. L'association professionnelle cautionnerait ainsi la valeur qu'elle accorde au perfectionnement professionnel ainsi qu'à son caractère «obligatoire». Une telle politique de la formation continue permettrait d'engager une discussion de fond entre employés et employeurs sur son rôle et sa fonction dans le cadre de la carrière professionnelle et les bénéfices que chacune des deux parties peut en tirer. Entrer dans une démarche active de formation continue pour développer de nouvelles compétences, pour consolider et perfectionner ses acquis professionnels, est un processus sur plusieurs années. Les quarante premiers porteurs du diplôme de «Spécialistes HES en information et en documentation» sortiront en 2001, c'est-à-dire dans trois ans. Aujourd'hui, le professionnel suisse qui souhaite se mettre à niveau doit établir seul (mais de préférence, avec l'aide de son employeur) un bilan objectif de ses compétences sur le plan professionnel et individuel. Ce bilan lui permettra de déterminer ses lacunes, de définir ses buts professionnels, de fixer un calendrier et d'identifier les actions de formation continue qui répondront à son cas personnel. Il sera alors prêt à s'atteler à l'acquisition de nouvelles connaissances et verra se concrétiser les bénéfices de son engagement au tournant du millénaire.

contact:

Yolande Estermann Wiskott Directrice Ecole d'information documentaire 28, rue Prévost-Martin

1211 Genève 4

E-mail: yolande.estermann@ies.unige.ch Site de l'Ecole : www.unige.ch/esid/

⁹ Pour plus de renseignements, s'adresser à l'Association des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés (ADBS), 25 rue Claude Tillier, 75012 PARIS Tél.: 01 43 72 25 25 – fax: 01 43 72 30 41

COURRIER DES LECTEURS

ZUM EDITORIAL 1/99



Ich danke Ihnen für Ihr Editorial in der Januar-Ausgabe 1999!
Es ist schon längere Zeit her, dass ich ein Editorial gelesen habe, welches mich so nachdenklich gestimmt hat und bei welchem ich beim Lesen innerlich mehrmals genickt habe.
Wirklich hervorragend geschrieben!

Karin Bosshard, Oberengstringen